

MOYEN ARABE ET QUESTIONS CONNEXES SOMMAIRE

1. Terminologie équivoque et flou conceptuel

1.1. Qu'est-ce que l'Arabe Classique ?

1.1.1. L'arabe classique modèle linguistique ?

1.1.2. L'arabe classique état ancien de la langue ?

1.1.3. L'arabe classique langue des auteurs de l'âge d'or ?

1.2. Qu'est-ce que le Néo-Arabe ?

1.2.1. Qu'est-ce qui caractérise le Néo-Arabe ?

1.2.1.1. Caractéristiques typologiques du Néo-Arabe

1.2.1.2. Caractéristiques « substantielles » du Néo-Arabe

1.2.1.2.1. Niveau phonique

1.2.1.2.2. Niveau morphologique

1.2.1.2.3. Niveau syntaxique

1.2.2. Quand et comment est apparu le Néo-Arabe ?

1.2.2.1. Le Néo-Arabe est-il antérieur à l'islam ?

1.2.2.2. Le Néo-Arabe est-il postérieur à l'islam ?

1.2.2.3. Pidginisation et créolisation ?

1.2.2.4. Pourquoi et comment s'est perdu l'*i'rāb* ?

1.3. La question des « pseudo-corrrections »

2. Moyen-arabe : état des lieux

2.1. Qu'y a-t-il dans le fourre-tout ?

2.1.1. Moyen Arabe et histoire :

2.1.2. Moyen Arabe et géographie

2.1.3. Moyen Arabe et sociolinguistique

2.1.3.1. Textes MA chrétiens

2.1.3.2. Textes MA juifs

2.1.3.3. Textes MA musulmans

3. Pour ouvrir quelques perspectives

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

MOYEN ARABE ET QUESTIONS CONNEXES

Djamel Kouloughli (UMR 7597, CNRS)

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde »
Albert Camus

1. Terminologie équivoque et flou conceptuel

Un linguiste non-arabisant qui rencontrerait pour la première fois l'expression « Moyen Arabe » (en anglais : « Middle Arabic ») penserait certainement que cette expression désigne une variété historique de l'arabe, intermédiaire entre les formes les plus anciennement attestées de la langue, désignées comme « Ancien Arabe » (en anglais : « Old Arabic »), et les formes plus contemporaines de la langue appelées « Arabe moderne » (en anglais : « Modern Arabic »). On serait là en face d'une nomenclature cohérente, conforme aux usages de la linguistique historique pour d'autres langues¹, et confortant le vieil adage selon lequel une discipline scientifique c'est d'abord une terminologie bien faite.

Il semble qu'il en fut bien ainsi à l'origine, lorsque des arabisants allemands forgèrent pour la première fois, au 19^{ème} siècle, le terme « Mittelarabisch(e) » pour le faire fonctionner dans le cadre du triplet terminologique que l'on vient d'évoquer (cf. sur ce point Fischer, 1991 et Larcher, 2001). Il semble bien que ce fut encore le cas chez Fück (1955 et 1960) malgré des flottements terminologiques qui laissaient déjà présager le glissement d'un point de vue d'histoire de la langue vers un point de vue d'histoire littéraire ou de sociolinguistique.

Il semble bien aussi qu'une acception historique de l'expression « Moyen Arabe » soit encore visée chez Blau (1966), lorsqu'il introduit sa monumentale grammaire de l'arabe chrétien par la fameuse déclaration: « Middle Arabic, the missing link between Classical Arabic and modern Arabic dialects » (Blau, 1966, I: 1) et qu'il précise que les matériaux linguistiques qu'il utilise, « textes écrits par des chrétiens pour des chrétiens, en usage dans le sud de la Palestine durant le premier millénaire » est « particulièrement adaptée à l'étude du Moyen Arabe ancien » (early Middle Arabic), et que cette étude est « d'une importance extraordinaire pour l'histoire de l'arabe ». La précision avec laquelle est délimité l'objet d'étude quant au lieu, au statut et à la période de temps ne peut laisser aucun doute sur le fait que l'on est là devant un travail

¹ Par exemple le français ou l'anglais, pour lesquels on distingue bien, respectivement, les trois grandes variétés : ancien français/moyen français/français moderne, pour le premier, et Old English/Middle English/Modern English pour le second.

qui se veut une contribution à l'histoire linguistique de l'arabe. L'auteur propose même d'emblée une périodisation de cet objet d'étude en parlant de « Moyen Arabe ancien ».

Malheureusement, le même Blau est amené à modifier cette position (répétons-le, parfaitement conforme aux usages en linguistique historique, pour toutes les langues) et finit, dans ces publications les plus récentes par parler de Moyen Arabe dans un sens qui n'a plus rien à voir avec l'histoire de la langue, déclarant qu'il ne faut pas entendre par « Moyen Arabe » une variété historique de la langue arabe, situable globalement entre Ancien Arabe et Arabe Moderne, mais, un ensemble de textes écrits en arabe non-standard. Dans cette nouvelle acception, le Moyen Arabe n'est plus qu'un « terme général pour les textes dans lesquels Arabe Classique, Néo-Arabe et éléments pseudo-corrects alternent » (Blau, 1988: 83, ma traduction/DEK).

Avant d'aller plus loin, il convient d'explicitier et de discuter les trois notions-clés qui apparaissent dans cette définition : celle « d'Arabe Classique », celle de « Néo-Arabe » et enfin celle « d'éléments pseudo-corrects ».

1.1. Qu'est-ce que l'Arabe Classique ?

1.1.1. L'arabe classique modèle linguistique ?

Concernant la notion « d'Arabe classique » on peut penser être en face d'un terme familier à tous et au contenu bien défini. Pourtant, à bien y réfléchir, les choses ne sont pas aussi claires qu'elles paraissent tout d'abord. Que faut-il en effet entendre exactement par Arabe classique ? Est-ce, indépendamment de l'époque où elle est utilisée, une langue conforme aux règles élaborées par les grammairiens arabes à partir du 8^{ème} siècle EC et qui, une fois codifiée et fixée dans le marbre des grammaires arabes, définit un « bon usage » valable pour tous les temps et tous les lieux ? Si oui, il faut bien prendre garde au fait que cette entité, au fond purement intellectuelle, est d'une certaine façon intemporelle (même si elle n'est venue à l'existence qu'à partir du travail, daté, des pères fondateurs de la grammaire arabe). L'adoption de cette conception de l'Arabe Classique, qui a l'incontestable avantage de nous mettre en face d'un objet parfaitement défini, a aussi diverses conséquences dont deux nous paraissent devoir être soulignées : la première est que, bien sûr, on peut avoir des textes rédigés en Arabe classique à n'importe quelle époque ; la seconde est que l'on peut avoir des textes en Arabe Ancien qui ne soient pas en Arabe Classique tout simplement parce qu'ils contreviendraient, peu ou prou, aux normes strictes et explicites de la grammaire qui circonscrit cette variété linguistique.

1.1.2. L'arabe classique état ancien de la langue ?

Mais cette conception, répétons-le, claire et bien définie de l'Arabe Classique, n'est pas la seule possible, et l'on peut montrer qu'elle n'est probablement pas celle que Blau avait à l'esprit lorsqu'il rédigeait son introduction, citée plus haut, à la grammaire de l'arabe chrétien médiéval. En effet, parler de « (...) missing link between Classical Arabic and modern Arabic dialects » c'est forcément situer l'Arabe Classique dans une série temporelle où il occuperait une position plus précoce que le Moyen Arabe, lui-même conçu comme antérieur aux dialectes arabes modernes. Il y a donc bien une conception historique possible de l'Arabe Classique, conception qui le verrait comme un état ancien de la langue. Il est probable que cette conception historique de l'Arabe Classique soit en fait profondément incompatible avec l'évolution de la pensée de Blau sur le Moyen Arabe, car on comprendrait mal que dans un texte de n'importe quelle époque (ce qui devient le cas pour le Moyen Arabe dans la nouvelle conception de Blau) puissent se manifester des éléments en Arabe Classique si l'on entend précisément associer cette variété à une période historique ancienne. Ce qui nous paraît confirmer cette hypothèse, c'est que Versteegh, reprenant à son compte la nouvelle conception de Blau, définit sans ambiguïté le terme « Moyen Arabe » comme « le nom collectif pour tous les textes présentant des déviations par rapport à la grammaire classique » (Versteegh, 1997: 114), montrant que, dans cette nouvelle conception, il y a interchangeabilité entre « Arabe Classique » et « grammaire classique », et excluant ainsi toute interprétation historique de la première expression.

Par contre il semble bien que Fück, notamment dans sa contribution à l'article 'Arabīya de l'Encyclopédie de l'Islam, utilise l'expression « Arabe Classique » dans une acception historique, puisque, dans cette contribution, il place clairement le Moyen Arabe entre l'Arabe Classique et l'Arabe Moderne. Mais cette conception historique de l'Arabe Classique ne va pas sans soulever des difficultés, notamment dès que l'on laisse entendre, ce que fait Fück (1955), d'une part que la grammaire arabe telle que codifiée par les grammairiens à partir du 8^{ème} siècle est, purement et simplement, la grammaire de l'Arabe Classique, et d'autre part que les bons auteurs de l'âge d'or de la civilisation arabo-musulmane écrivaient en Arabe Classique. Sur le premier point, celui de savoir si la grammaire arabe est bien « la » grammaire de l'Arabe Classique entendu au sens d'une variété de langue historiquement attestée au cours d'une période de temps déterminée dans un espace déterminé, ce que nous savons de l'histoire de l'élaboration de la grammaire arabe permet de douter sérieusement du fait que cette façon de voir soit valide sans réserve. Le projet des grammairiens a en effet été, sinon dès l'origine (ce point se discute), du moins très vite, et en tout cas dès le 10^{ème} siècle avec la systématisation qui commence avec Ibn al-Sarrāğ, un projet de codification et de normalisation de

la langue et non un simple projet de description (et éventuellement d'explication) des usages linguistiques anciens dans leur diversité et leur variété. On sait que, très rapidement, les zones géographiques dont les usages linguistiques étaient susceptibles d'être retenus comme acceptables en vue de la codification et de la normalisation entreprises ont été strictement délimitées, de même que la période de temps qui devait être prise en compte. Cela signifie, à tout le moins, que la grammaire produite par les travaux des grammairiens ne représente, au mieux, qu'un certain usage, limité à une certaine période de temps, ce qui est compréhensible, mais aussi à un sous-ensemble a priori circonscrit des usages. Ceci signifie que cette grammaire ne peut prétendre refléter fidèlement la situation linguistique de l'ensemble du domaine arabophone à une période donnée. Cela devrait faire admettre qu'en tout état de cause cette grammaire ne peut en aucun cas tenir lieu de description complète d'un état de langue à une époque donnée. La « grammaire de l'arabe classique » produite par les grammairiens arabes ne peut donc pas être considérée comme nous fournissant une description de l'Arabe Classique entendu dans un sens historique².

1.1.3. L'arabe classique langue des auteurs de l'âge d'or ?

Mais il y a une troisième acception de l'expression « Arabe Classique » qui peut légitimement venir à l'esprit et qu'une discussion générale ne peut passer sous silence. Cette conception part du fait, unanimement reconnu, que la langue arabe a connu un « âge d'or », que l'on peut grossièrement situer entre le 9^{ème} et le 12^{ème} siècle EC. Cette période a vu non seulement l'élaboration d'un registre nouveau de langue, la langue administrative, mais aussi un remarquable développement des ressources et des domaines d'emploi de la langue à travers l'élaboration de nouvelles disciplines savantes, autochtones, avec les « sciences islamiques » (*al-'ulūm al-'islāmiyya*), ou importées (*al-'ulūm al-dakīla*), grâce à un formidable effort de traduction de l'héritage scientifique et technique des vieilles cultures de l'Orient. Cette période a également vu un prodigieux essor de la langue littéraire qui enrichit les genres littéraires anciens et en crée de nouveaux. Il est parfaitement légitime de parler de cette époque comme d'une époque « classique » dans l'histoire de la langue et l'on peut alors penser que l'Arabe Classique est la langue des grands auteurs de cette époque.

On pourrait alors commettre l'erreur de croire que la grammaire de l'arabe classique se fonde sur les usages, notamment littéraires, de cet âge d'or. Or il n'en est rien ! Mieux, (ou plutôt pire !), dans leur délimitation stricte de la

² Même si elle nous en fournit de nombreux éléments, en sorte que nous lui devons un bon nombre de nos connaissances (plus ou moins valides) sur les états anciens de l'arabe.

période historique et de l'aire géographique de la *faṣāḥa*, les grammairiens arabes ont purement et simplement exclu de leur domaine d'investigation les usages linguistiques des grands auteurs de l'âge d'or, en sorte que la grammaire arabe qu'ils ont élaborée ignore délibérément la prose d'un *Ġāḥiẓ* (m. 869 EC) ou la langue poétique d'un *Mutanabbī* (m. 965 EC). Ceci vaut même pour le lexique de l'arabe : les relevés aux dimensions gigantesques que nous livrent des ouvrages monumentaux comme le *Lisān al-'Arab* d'*Ibn Manẓūr* (m. 1311 EC) nous donnent des images hypertrophiées des ressources lexicales dont disposait (en théorie) le bédouin antéislamique, mais ne nous disent pratiquement rien de celles dont ont fait usage les meilleurs esprits de l'âge d'or Abbasside, écrivains, juristes, philosophes ou savants. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il faut donc admettre que, de l'Arabe Classique entendu dans cette troisième acception, nous ne savons pas grand-chose et que tout ou presque reste à faire pour le connaître !

1.2. Qu'est-ce que le Néo-Arabe ?

Le second terme qu'il nous faut expliciter dans cette discussion préliminaire sur ce qu'est le Moyen Arabe est celui de « Néo-Arabe » (anglais: New Arabic).

Remarquons, tout d'abord, que cette expression n'a pas de pendant dans la littérature technique relative à l'histoire des autres langues : on ne dit pas « Néo-français » ou « New English ». Cette singularité devrait à elle seule éveiller une certaine suspicion...

Pour ses promoteurs, la notion de Néo-Arabe est conçue comme caractérisant, au sein du domaine arabophone, l'émergence d'un « nouveau type linguistique » s'opposant de façon nette au type linguistique de l'Ancien Arabe (Old Arabic). On fait jouer à la constitution de cette opposition typologique un rôle capital dans l'explication de la genèse de la fameuse « diglossie » censée caractériser la situation linguistique de ce domaine linguistique.

Deux questions fondamentales sont liées à l'usage de cette notion : la première concerne les propriétés linguistiques qui sont supposées opposer le Néo-Arabe et l'Ancien Arabe ; la seconde concerne les circonstances historiques et linguistiques de l'émergence de ce « nouveau type » d'arabe.

1.2.1. Qu'est-ce qui caractérise le Néo-Arabe ?

1.2.1.1. Caractéristiques typologiques du Néo-Arabe

Concernant la première question, celle des propriétés linguistiques qui opposeraient les deux types d'arabe, elles se résument en ce que le Néo-Arabe

serait foncièrement « analytique » alors que l'Ancien Arabe serait, lui, essentiellement « synthétique ». Cela signifie que là où l'Ancien Arabe tend à utiliser un marquage morpho-syntaxique de type flexionnel (marques casuelles et flexion interne) pour marquer les fonctions grammaticales des éléments de l'énoncé, le Néo-Arabe, lui, utiliserait des procédés « externes », comme l'usage de particules et l'ordre des mots³.

Au cœur de cette problématique il y a, bien sûr, la question de la perte des marques d'*i'rāb* dans les parlers arabes modernes, mais les tenants de cette opposition soutiennent aussi que le Néo-Arabe fait un usage beaucoup plus large et systématique de l'ordre des mots dans les syntagmes, ou encore que là où l'Ancien Arabe utilisait la *'idāfa* et le marquage casuel, comme dans *kitābu al-binti*, le Néo-Arabe a tendance à utiliser un syntagme prépositionnel comme dans *il-kitāb bitā' il-bint* ou *al-ktāb dyāl l-bānt*.

Une discussion approfondie de la thèse de l'existence d'une opposition radicale entre deux types d'arabe, l'un « synthétique » et l'autre « analytique », nous entraînerait trop loin de notre sujet. Mais il convient néanmoins de signaler au lecteur que cette thèse, chaudement soutenue par Blau (1972), a été diversement nuancée voire contestée dans ce qu'elle a de radical⁴.

D'une part, on a pu faire valoir, à juste titre, que la perte des marques casuelles, qui caractérise indiscutablement les parlers arabes modernes, ne signifie pas nécessairement un basculement vers un type linguistique « analytique » et l'abandon de tout procédé flexionnel, notamment de l'usage de la flexion interne : ainsi, la *'idāfa* est loin d'être totalement abandonnée dans de nombreux parlers arabes actuels, et l'usage d'une forme verbale à préfixe ou à infixes pour marquer la passivation, comme dans *inḍarab* ou *attadrab* (il a été frappé), usage caractéristique des parlers modernes, n'est en rien plus « analytique » que celui du marquage par la mélodie vocalique interne, comme dans *ḍurīb* usité en Ancien Arabe⁵. On peut même, sans paradoxe, dire que, sur certains points, les parlers modernes sont plus « synthétiques » que l'Ancien Arabe. En effet, si l'on admet que la cliticisation, qui transforme des morphèmes libres en morphèmes liés va bien dans le sens d'un plus haut degré de « synthétisme », alors il faut admettre la conclusion ci-dessus, puisque au syntagme à deux mots *kataba lahu* (il lui a écrit) de la langue standard, correspond en arabe parlé d'Égypte *katablo*, accentué sur la deuxième syllabe, ce qui ne s'explique que si l'on admet que les trois syllabes

³ Cette opposition serait donc foncièrement analogue à celle que l'on peut faire entre le latin et le français par exemple.

⁴ En particulier par Corriente 1971 et 1976. Nous y revenons un peu plus loin...

⁵ Sur ce point, cf. Retsö, 1993, ou Kouloughli, 2007a.

forment un seul mot et donc que la préposition et son pronom régime se sont cliticisés à la base verbale, formant ainsi une seule unité syntagmatique, indiscutablement plus synthétique que le syntagme à deux unités de la langue ancienne.

D'autre part, certains auteurs⁶, ont montré que l'arabe écrit lui-même, lorsqu'il s'est agi de s'adapter aux impératifs d'une civilisation urbaine, et de développer des moyens d'expression nécessaires à des usages techniques, scientifiques, juridiques ou philosophiques, a développé des procédés syntaxiques et lexicaux dont il est difficile de contester le caractère nettement « analytique ». Kalīl (1978) parle même à propos de la langue issue de ces efforts d'adaptation aux nouvelles conditions de la vie intellectuelle dans les cités de l'empire musulman d'Arabe « Néo-Classique ».

Enfin, concernant la thèse selon laquelle l'ordre des mots dans le Néo-Arabe serait plus strict que dans l'Ancien Arabe, elle peut être contestée dans les deux sens : dans la majorité des usages normaux de la langue classique, l'ordre des mots n'est nullement libre, contrairement à la légende qui veut que, dans les langues où les fonctions grammaticales sont marquées par la morphologie, l'ordre des mots n'aurait pas vraiment d'importance ; quant à l'arabe dialectal, un examen un peu attentif de son fonctionnement dans différents types de situations de communication montre que, par exemple, l'ordre Verbe-Sujet-Objet, réputé caractéristique de l'Ancien Arabe, et qui aurait été remplacé en Néo-Arabe par l'ordre Sujet-Verbe-Objet, est en réalité encore parfaitement usité⁷ dans de nombreux parlars, où il demeure même l'ordre normal dans certains tours.

1.2.1.2. Caractéristiques « substantielles » du Néo-Arabe

Il est commode de distinguer, en la matière, les caractéristiques en question aux différents niveaux traditionnels de la description linguistique : phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe.

1.2.1.2.1. Niveau phonique

Au niveau phonique, les principaux traits typiquement associés au Néo-Arabe sont les suivants :

⁶ Par exemple Fück, 1955 ou Kalīl, 1978 et 1979.

⁷ Sur l'ordre des mots en arabe, cf. Kouloughli, 1985 et 1988, et Dahlgren, 1998.

- Perte de la distinction entre les phonèmes « ض » et « ظ » confondus soit en « ظ », dans les parlers bédouins, soit en un [d] « emphatique » noté [d] dans les parlers sédentaires.
- Affaiblissement voire perte du phonème [ʾ] (*hamza*) ailleurs qu'en position initiale de mot, accompagné de divers phénomènes compensatoires comme son remplacement par les phonèmes [w] ou [y] selon les contextes vocaliques, des allongements vocaliques, ou des réfections syllabiques, tous ces phénomènes ayant en général des conséquences visibles sur la graphie : « راس » pour « رأس », « بير » pour « بئر », « راييس » ou « ريس » pour « رائس », etc.
- Tendance, dans les parlers sédentaires, à la perte de l'articulation interdentale et au remplacement des phonèmes présentant cette articulation par des occlusives. Ici encore, les conséquences sont visibles dans l'écriture : « هدا » pour « هذا », « اتنين » pour « اثنين ».
- Tendance, toujours dans les parlers sédentaires, à transformer les deux diphtongues de l'Ancien-Arabe soit en voyelles longues fermées soit en voyelles longues mi-fermées : [bīt] ou [bēt] pour [bayt] et [lūn] ou [lōn] pour [lawn]. Ces transformations, à la différence des précédentes, n'ont pas de traces visibles dans la graphie arabe usuelle. C'est de l'observation des dialectes sédentaires modernes, où cette transformation est générale, que l'on infère sa présence en Néo-Arabe.

1.2.1.2.2. Niveau morphologique

Les principales évolutions morphologiques que l'on observe entre l'Ancien-Arabe et le Néo-Arabe sont les suivantes :

- Tendance à la simplification des paradigmes verbaux par abandon, au pluriel, de la distinction de genre au profit de la seule forme du masculin pluriel. Cette tendance, très générale, n'a cependant pas touché certains parlers bédouins du cœur de l'Arabie.
- Tendance à la réfection du paradigme du مضارع avec perte généralisée des marques vocaliques brèves de l'indicatif et du subjonctif, et abandon, dans presque tous les parlers⁸, du suffixe [-n] de l'indicatif pour le féminin singulier et les pluriels. Il semble aussi que cette réfection ait généralisé l'emploi d'une voyelle [i] dans le préfixe de ces

⁸ Ici encore, certains parlers bédouins d'Arabie ont résisté à cette évolution.

verbes alors que l'arabe des grammairiens avait généralisé la voyelle [a], les parlers arabes anciens utilisant tantôt l'une, tantôt l'autre, et tantôt même les deux selon la personne.

- Tendence à l'unification de la conjugaison du مضارع de forme 1 à troisième radicale « glide » : alors que l'arabe des grammairiens conjugue différemment les verbes à troisième radicale /w/ (par exemple يدعو) et ceux à troisième radicale /y/ (par exemple يمشي), le Néo-arabe généralise la conjugaison de ce dernier. L'Ancien-Arabe avait déjà réalisé cette généralisation pour tous les verbes « augmentés ».
- Uniformisation de la conjugaison des verbes à deuxième et troisième radicale identiques : là où l'arabe des grammairiens dit رددت, par exemple, le Néo-Arabe a imposé la forme رديت, forme que les grammairiens connaissaient mais considéraient comme fautive. L'impératif est également uniformisé, le Néo-Arabe n'utilisant plus que رَدِّ (avec éventuelle dé-gémination de la dernière radicale), là où l'Ancien-Arabe reconnaissait comme également licite une forme اردد.
- Régularisation de la conjugaison du مضارع de forme 1 des verbes à première radicale /w/ avec réintroduction de cette radicale élidée dans l'arabe des grammairiens : ainsi, on trouve généralement يولد ou يوجد au lieu de يلد ou يجد. Ces dernières formes, quand on les trouve dans des textes moyen-arabes signent des effets de « classicisation ».
- La perte d'articulation du phonème hamza en finale a conduit à une réinterprétation des verbes ancien-arabes l'ayant en 3^{ème} radicale en verbes à 3^{ème} radical « glide » avec élargissement, dans cette classe de l'alternance vocalique a~a. Ainsi, qara'a~yaqra'u devient q(a)rā~yiqrā, avec, à la première personne, par exemple qarīt ou qarēt.
- Tendence à la perte de productivité morphologique du duel, celui-ci disparaissent complètement du système verbal et du système des démonstratifs et des relatifs, et ne se maintiennent dans le système nominal que dans des catégories limitées (parties double du corps, unités de mesure), catégories variables selon les dialectes.
- Abandon de l'accord et de la flexion du relatif qui ne connaît plus que le forme الذي, parfois écrit اللي (voire اللي).

- Abandon pratiquement général⁹ du passif à apophonie [qutil] remplacé par diverses formes à affixe consonantique : [nqatal] ou [tqatal]. Les formes à apophonie, quand on les trouve dans des textes moyen-arabes, signent des effets de « classicisation ».
- Tendance à introduire dans le verbe au مضارع des préfixes de formation néo-arabe marquant diverses valeurs aspectuelles ou modales : [biyiktib], [kayaktəb]...

1.2.1.2.3. Niveau syntaxique

Les caractéristiques, déjà évoquées au niveau typologique, concernant l'ordre des mots et le caractère « analytique » de nombreuses constructions syntagmatiques, constituent indiscutablement des traits remarquables du Néo-arabe, et nous n'y reviendrons pas ici, sinon pour dire qu'elles restent à étudier systématiquement et de manière détaillée. Les généralisations vagues que citent la plupart des auteurs en la matière restent à examiner en détail, de même que restent à examiner les manifestations de « tendance analytique » dans la syntaxe de l'arabe standard moderne et même dans la langue des grands auteurs de l'époque classique, car cette tendance n'est pas, stricto sensu, l'apanage du Néo-Arabe.

Signalons cependant, en passant, que l'on observe dans de nombreux textes en Moyen-Arabe des constructions syntagmatiques très particulières et que l'on peut considérer comme caractéristiques du Néo-Arabe. Parmi ces constructions on peut relever les suivantes :

- Des syntagmes nominaux où un démonstratif précède un nom propre comme dans : هذا ابو شحاده شو بده منك.
- Des syntagmes nominaux indéfinis introduits par le quantificateur indéfini « واحد » : واحد صباغ, واحد حمال etc.
- Des syntagmes verbaux à construction « sérielle », c'est-à-dire avec juxtaposition des plusieurs verbes se modifiant les uns les autres, comme par exemple : ..فاذا كنت تريد تقتله :

⁹ Le passif apophonique, dont certains parlars ont conservé quelques résidus, serait toujours productif en parler Hassaniyya de Mauritanie.

1.2.2. Quand et comment est apparu le Néo-Arabe ?

Concernant la seconde question, celle des circonstances historiques de l'émergence du Moyen-Arabe deux points de vue s'opposent. Pour les uns, les deux types d'arabe, l'ancien et le nouveau, caractérisés respectivement par la présence ou l'absence de l'*i'rāb*, coexistent depuis très longtemps dans le domaine arabe, et seraient déjà attestés dans certaines régions de la Péninsule Arabique avant l'islam. Pour les autres, le type Néo-Arabe date de l'époque où l'arabe s'est répandu hors de la Péninsule Arabique avec les conquérants musulmans, et serait peut-être même le résultat direct des conquêtes islamiques.

1.2.2.1 Le Néo-Arabe est-il antérieur à l'islam ?

Karl Vollers (1906) fut en son temps le représentant le plus célèbre et le plus controversé de la conception selon laquelle il aurait existé en Arabie, avant l'islam, des parlers arabes qui n'utilisaient plus, ou pratiquement plus, la flexion casuelle (*i'rāb*). Il soutenait même que le parler de La Mecque était de ceux-là, et que le Coran ayant été révélé dans ce parler était, à l'origine, dépourvu de l'*i'rāb*, qui y aurait été ajouté après-coup. Plus personne aujourd'hui ne semble soutenir une thèse aussi extrême¹⁰. Mais l'hypothèse selon laquelle certains parlers arabes anciens auraient, dès avant l'islam, perdu l'usage de la flexion casuelle reste à l'ordre du jour.

L'étude des sources épigraphiques, qui a beaucoup progressé au cours des dernières décennies, montre en effet que dans les inscriptions retrouvées sur divers sites de la région syro-palestinienne et dont le caractère arabe et ancien est indiscutable, là où l'on s'attendrait à trouver des marques graphiques explicites de la flexion casuelle, soit on ne trouve rien, soit on trouve bien des indices¹¹, mais ceux-ci, le plus souvent, ne sont pas du tout conformes à ce que laisserait attendre la grammaire traditionnelle. Diem (1973), qui a soigneusement étudié les inscriptions nabatéennes, a été frappé par la totale absence de cohérence grammaticale de ce qui pourrait y être interprété comme des résidus de marques casuelles. Il en a déduit que, s'il s'agit bien de résidus de marques d'*i'rāb*, elles suggèrent que, pour leurs utilisateurs, la syntaxe casuelle avait perdu toute signification. Ces conclusions semblent aussi applicables aux inscriptions « proto-arabes » en écriture sudarabique, retrouvées dans le sud-ouest de la Péninsule¹², ce qui permet de supposer que

¹⁰ Thèse qu'un examen systématique de la structure du texte coranique, notamment de son système de rimes à la pause (*fawāṣil*), permet au demeurant de réfuter.

¹¹ Par exemple des *wāw* ou *yā'* en fin de mot qui pourraient être interprétés comme des signes de voyelles casuelles.

¹² Cf. en particulier Robin, 1992.

les parlers arabes périphériques, au nord comme au sud, avaient, depuis une époque ancienne, perdu l'usage fonctionnel de la flexion casuelle et entamé ainsi leur transition vers le type linguistique néo-arabe.

Certes les grammairiens arabes, qui sont notre principale source d'information sur la situation linguistique de l'Arabie ancienne, ne nous disent rien de précis sur l'existence éventuelle de parlers arabes tribaux ne faisant pas usage de l'*i'rāb*. Mais cela ne prouve pas que de tels parlers n'existaient pas. Ils auraient fort bien pu être négligés car considérés comme « corrompus » et donc sans aucune valeur pour les grammairiens dont, rappelons-le, l'objectif n'était pas de décrire exhaustivement la situation linguistique de l'Arabie ancienne, mais de fixer les normes d'une langue unifiée à partir de parlers jugés les plus représentatifs¹³. Au demeurant, les sources anciennes¹⁴ nous disent clairement que lors des enquêtes linguistiques qui allaient servir à l'élaboration de la grammaire, on a délibérément ignoré des régions dont on tenait la langue pour corrompue. Certaines sources (cf. sur ce point Corriente 1976) font même état de l'existence d'une variété d'arabe dite *nabaṭī*, dépourvue d'*i'rāb*, et apparemment usitée sur le territoire de l'ancien royaume de Nabatène (actuelle Jordanie), et possiblement aussi dans les cours Ḡassānide et Laḳmide, voire plus largement dans les zones urbaines de Syrie et d'Iraq, et ce dès avant les conquêtes islamiques. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ces régions vont être parmi les toutes premières à tomber sous domination musulmane, notamment dans l'optique de la question, encore très discutée, de savoir ce qui explique que le Néo-Arabe se soit répandu comme une traînée de poudre dans les pas des conquérants.

1.2.2.2 Le Néo-Arabe est-il postérieur à l'islam ?

Les tenants du développement tardif du Néo-Arabe, considèrent cette évolution comme une conséquence directe des bouleversements apportés par les conquêtes islamiques, notamment l'entrée en contact des arabophones avec des populations parlant d'autres langues dans les pays conquis. Ces contacts devaient, à terme, conduire à une formidable expansion géographique et démographique du domaine arabophone. Mais ils auraient eu aussi pour conséquence inévitable, selon cette théorie, une « dégradation » du vieux type linguistique arabe tel qu'il était reflété dans la poésie arabe antéislamique, ou le Coran, et qui sera fixé par la grammaire arabe traditionnelle. Cette situation aurait conduit au développement du nouveau type d'arabe, caractérisé par la perte de l'*i'rāb* et les autres phénomènes qui définissent la différence entre l'Ancien Arabe et les parlers arabes modernes.

¹³ Cf. sur ce point Corriente 1976.

¹⁴ Voir par exemple le *Muzhir* de *Suyūṭī* à la section intitulée « *Fī ma'rifati l-faṣṭḥi min al-'arab* » du chapitre VII.

Cette théorie est celle de la tradition arabe¹⁵, qui présente le changement linguistique subi par l'arabe comme un processus de « corruption de la langue » (*fasād alluġa*) et l'attribue essentiellement, voire exclusivement, aux effets du brassage des populations résultant de la conquête. Ce brassage aurait conduit simultanément à ce que les Arabes mêlent leur langue d'emprunts de toutes sortes faits à d'autres langues, et à ce que les nouveaux arabisés se mettent à parler un arabe grossièrement fautif qui serait devenu peu à peu la manière normale de parler du peuple.

Certains arabisants occidentaux, par exemple Fück (1955) ne sont pas loin de partager cette façon de voir. Pour d'autres, notamment Ferguson (1959), les bases du Néo-Arabe se sont élaborées dans les villes de garnison (*amṣār*) où résidaient les troupes arabes, et cette élaboration résulterait du mélange des anciens dialectes tribaux qui aurait conduit à l'élaboration d'une « koinè militaire » que les populations arabisées auraient adoptée en y intégrant des éléments de leurs langues d'origine. Cette langue arabe composite aurait constitué la base du développement des dialectes modernes. Pour d'autres encore, dont Blau (1972) est le meilleur représentant, le Néo-Arabe aurait pour origine essentielle les parlers arabes sédentaires, notoirement moins conservateurs que les parlers bédouins. La tendance à l'innovation, caractéristique de ces parlers, aurait été accélérée par les bouleversements issus des conquêtes en même temps que l'influence de ces parlers se serait trouvée considérablement accrue par l'adoption progressive de l'arabe comme langue de communication par les populations conquises, massivement sédentaires.

1.2.2.3. Pidginisation et créolisation ?

Il convient ici de faire une mention spéciale de la thèse de Versteegh (1984), thèse qui a considérablement stimulé la réflexion sur la question de l'origine du Néo-Arabe, même si elle a provoqué de sérieuses objections, et ne semble plus guère avoir de partisans parmi les arabisants. Pour Versteegh, l'adoption de l'arabe comme langue de communication par les populations conquises a inévitablement conduit, dans un premier temps, à l'élaboration de « pidgins », formes de langue extrêmement simplifiées et sommaires visant à répondre aux besoins les plus immédiats de la communication. Ces pidgins auraient ensuite évolué, selon un processus bien documenté dans les régions où s'est constituée une économie de traite (comme les Antilles), vers des « créoles », langues

¹⁵ Un des exposés les plus classiques de cette façon de voir est donné par *Ibn Ǧaldūn* dans sa *Muqaddima (alfaṣl alḳāmis wa-l-'arba'ūn)*. Mais le thème de *fasād alluġa* est pratiquement aussi vieux que la grammaire traditionnelle et est même présenté, par de nombreux auteurs, comme la raison principale de l'élaboration de la grammaire arabe.

également très simplifiées, surtout quant à la grammaire, et caractérisés, par rapport aux pidgins, par le fait qu'ils deviennent langue maternelle. En fait, Versteegh, conscient qu'aucun arabe dialectal n'est à ce point « simplifié » qu'on puisse le qualifier de créole¹⁶, postule que, dans un second temps, les créoles qu'il suppose avoir existé auraient subi un processus de « dé-créolisation » du fait de « la dissémination de l'arabe classique comme langue prestigieuse de culture et de religion... » (1997: 109, ma traduction/DEK).

Plusieurs objections ont été faites à cette théorie, dont les plus importantes nous semblent les suivantes:

- Les données textuelles les plus anciennes que nous possédions sur l'arabe non-standard, notamment les textes des papyrus égyptiens et syriens, qui remontent aux 7^{ème}- 9^{ème} siècle EC, et ont été minutieusement analysés par Hopkins (1984), ne contiennent pas la moindre trace d'un éventuel processus de créolisation¹⁷.
- Il est étonnant que les auteurs d'ouvrages ayant pour objet de relever les fautes de langue de la *'amma*, ne nous aient laissé aucune observation qui pourrait étayer la thèse de l'existence de créoles arabes dans les villes de l'empire. Ces créoles auraient pourtant donné lieu à des écarts par rapport au « bon usage » autrement plus spectaculaires que ceux qui nous sont rapportés !
- On a également du mal à comprendre, dans le cadre de l'hypothèse de la créolisation, que les parlers arabes élaborés sur des substrats linguistiques aussi différents que l'araméen, le copte ou le berbère aient produit en fin de compte des parlers si peu différents les uns des autres sur l'ensemble de l'aire arabophone.
- Quant à l'hypothèse d'un processus de « dé-créolisation » suffisamment profond et radical pour réintroduire dans les parlers arabes la complexité morphosyntaxique qu'ils présentent aujourd'hui à partir de l'état de simplification que représente un créole, outre qu'elle ne semble soutenue par aucun fait historique documenté dans l'histoire du monde

¹⁶ En fait il existe bien quelques créoles arabes, dans des régions périphériques de l'arabophonie, par exemple le Ki-nubi, usité dans certaines régions du Kenya et de l'Ouganda (Cf. Heine, 1982 & Kihm, 2007). Mais ces créoles, tout-à-fait conformes à ce que l'on sait des créoles en général, notamment concernant l'hyper-simplification de la grammaire, n'ont rien à voir avec les parlers arabes du hinterland arabophone, et se sont développés dans des conditions socio-linguistiques totalement différentes de celles qui ont présidé à l'arabisation des pays colonisés par les conquérants musulmans.

¹⁷ Nous reviendrons un peu plus loin sur ces textes et leur signification pour l'histoire de l'arabe.

arabophone, paraît tout simplement n'avoir aucun précédent dans l'abondante littérature sur les créoles.

- Enfin, d'un point de vue d'histoire sociale, il ne semble pas du tout que les conditions dans lesquelles les Arabes se sont installés dans les territoires qu'ils ont occupés, et les modes de relation qu'ils ont établis avec les populations conquises correspondent tant soit peu aux conditions socio-historiques qui ont caractérisé les sociétés de traite et ont rendu possible la stabilisation des pidgins en créoles¹⁸.

1.2.2.4 Pourquoi et comment s'est perdu l'*i'rāb* ?

S'il fallait, en prenant un peu de recul, se demander ce qui est principalement en cause dans les différentes théories sur la naissance du Néo-Arabe, il nous semble que c'est, au fond, la question de savoir ce qui a causé la perte des marques casuelles (*i'rāb*), car c'est à cela que se ramène fondamentalement le débat.

On constate, en analysant l'abondante littérature sur cette question, que ceux qui ont tendance à placer la naissance du Néo-Arabe à une époque ancienne, et en tout cas antérieure à l'apparition de l'islam, ont aussi tendance à expliquer la disparition de l'*i'rāb* comme un processus linguistique naturel, voire inéluctable, compte tenu de ce que sont les marques d'*i'rāb*, essentiellement des voyelles brèves finales de mot, et le rôle fonctionnel de ce marquage dans l'usage effectif et courant de la langue¹⁹.

C'est par exemple le cas de Corriente (1971) qui soutient que l'*i'rāb* est, en arabe, largement redondant car l'ordre normal des mots le rend, dans la majorité des cas, inutile. Certains tenants de cette façon de voir ajoutent que, d'un point de vue purement phonologique, la perte des voyelles brèves casuelles était en quelque sorte inscrite dans l'évolution normale de la langue car ces voyelles, en général inaccentuées, sont effacées à la pause, ce qui concourait à les rendre inaudibles et conduisait fatalement à leur élision en toute position, sachant que la forme pausale des mots est en principe la forme que les enfants mémorisent comme forme de base dans le processus naturel d'apprentissage d'une langue.

¹⁸ Cf. sur cette importante question les travaux d'Alain Kihm, par exemple Kihm 2007.

¹⁹ Versteegh (1984, p. 4) a raison de contester la validité d'une explication purement phonétique de la perte des marques casuelles, mais en fait il faut voir le processus comme une « conspiration » globale où des facteurs de niveaux divers concourent tout à la fois à rendre de moins en moins physiquement perceptibles ces marques et de moins en moins intellectuellement utile leur postulation.

Ceux qui soutiennent que le Néo-Arabe ne résulte pas de facteurs extérieurs à l'évolution linguistique normale de la langue, soulignent aussi que l'évolution des parlers arabes bédouins d'Arabie est foncièrement la même, quoique plus tardive, que celle de tous les autres parlers arabes alors qu'ils n'ont pas subi les accidents liés aux conquêtes, ce qui montre clairement que la perte de l'*i'rāb* est un processus inscrit dans les lois d'évolution de la langue, même si la vitesse avec laquelle un tel processus a touché les différents parlers arabes a varié en fonction des conditions dans lesquelles ces parlers ont évolué.

Dans cette optique, rien ne s'oppose à admettre que les parlers arabes périphériques, du nord comme du sud, aient subi cette perte de l'*i'rāb* des siècles avant les parlers arabes plus centraux, et que les parlers exportés par les conquêtes aient, à leur tour, subi cette évolution plus vite que ceux des grandes tribus bédouines dont les locuteurs sont demeurés à l'intérieur de l'Arabie. Mais, à quelques siècles d'écart, ce qui est peu dans l'histoire d'une langue, la communauté d'évolution est patente.

Les tenants de l'origine antéislamique du Néo-Arabe ont par ailleurs tendance à minimiser l'importance de l'écart entre les deux types linguistiques d'arabe, l'ancien et le nouveau, montrant d'une part que certains processus « synthétiques » sont bien vivants en arabe parlé, et d'autre part que des mécanismes indiscutablement « analytiques » s'observent en arabe standard moderne. Cette façon de voir, qui loin d'opposer radicalement les deux grandes formes d'existence sociale de l'arabe, l'écrite et l'orale, tend à souligner au contraire la profonde continuité que l'on peut observer dans l'histoire linguistique de cette langue, est pertinente à condition de prendre, par ailleurs, toute la mesure des degrés considérables de variabilité qui peuvent exister au sein d'une même aire linguistique entre les diverses variétés, fonctionnelles et sociales, d'une langue.

1.3. La question des « pseudo-corrections »

Le dernier élément auquel fait référence la définition que Blau donne du Néo-Arabe est la présence, caractéristique dans cette variété de textes, de ce qu'il nomme des « pseudo-corrections », c'est-à-dire, selon lui, de constructions grammaticales ou de marques morphologiques ajoutées par le scripteur pour tenter de rendre son texte plus conforme aux règles de la *fushā*. Ces adjonctions sont évidemment qualifiées de « pseudo-correctes » car, généralement, loin de rapprocher le texte de la norme grammaticale elles l'en éloignent de façon immédiatement perceptible à un œil instruit.

Blau (1970), repris par la littérature sur le sujet, subdivise les « pseudo-corrections » en « hyper-corrections » et « hypo-corrections ».

- Les hyper-corrections sont l'adjonction de marques morphologiques caractéristiques de la langue classique dans des contextes où la norme grammaticale les proscriit. Un exemple : on trouve dans le texte arabe du Roman de Baybars des séquences comme « لم وجدوه » (1: 76) où la co-occurrence de la négation *lam* avec un verbe au *māḍī* contrevient grossièrement aux prescriptions de la grammaire arabe traditionnelle. Or la négation *lam* ne fait pas partie de l'inventaire des marques dont le moyen arabe fait usage. Son emploi ici procède donc clairement de l'intention de classiciser le texte. Mais passant outre l'impossibilité, en classique, d'employer cette négation avec un verbe au *māḍī*, elle produit une forme « hyper-correcte ».
- Quant aux hypo-corrections, elle procèdent foncièrement de la même intention de donner une tournure classique à un texte, mais, dans ces cas, la tentative semble ne pas être poussée jusqu'au terme où elle produirait effectivement une forme classicisante, un peu comme si, au dernier moment, la grammaire dialectale sous-jacente reprenait le dessus. Par exemple, on lit, toujours dans le Roman de Baybars (1: 73) : « اعلمي ايها الست أنه كان في بلاد العجم (...) ». Cette séquence a indiscutablement quelque chose de classicisant et on pourrait la trouver, à peu de choses près, dans un texte de facture littéraire. A un détail près cependant, c'est l'usage du vocatif de registre assurément littéraire « ايها » qui a, en grammaire arabe, une forme spécifique pour le féminin, à savoir « ايتهها ». L'erreur de genre, marque ici la ratée de la tentative de classicisation et signe une hypo-correction.

L'intérêt de la distinction entre hyper- et hypo-corrections dans la description des textes en Moyen-Arabe peut être diversement apprécié, d'autant que certains cas pourraient, selon l'interprétation de la genèse de la déviation, être classés soit dans l'une soit dans l'autre catégorie²⁰. Mais, incontestablement, le relevé des pseudo-corrections est en lui-même un aspect important de la recherche sur les textes en Moyen-Arabe.

²⁰ En outre il faudrait, en toute rigueur, prévoir le cas, parfaitement attesté, où le même mécanisme qui génère ici des hypo- et là des hyper-corrections, génère ailleurs des « corrections », formes conformes à la grammaire traditionnelle mais indices de la même intention « euphémique » (pour parler comme Bourdieu, 2001). Une telle intention est parfaitement détectable lorsque, dans un texte en Moyen-Arabe, on rencontre une forme comme « يصل » au lieu de « يوصل » seule conforme à la morphologie néo-arabe. Or ne rien en dire sous prétexte que c'est une forme grammaticalement correcte c'est passer à côté du processus général d'euphémisation qui est, nous semble-t-il, responsable d'une grande partie des formes « pseudo-correctes ». Cette façon de voir amène, bien sûr, à contester radicalement les explications traditionnellement données au phénomène des pseudo-corrections et qui le réduisent au fond à n'être qu'une manifestation « d'insécurité linguistique ».

Ce qui est beaucoup plus sujet à discussion, selon nous, c'est l'explication donnée au mécanisme-même de génération des pseudo-corrrections. Il semble bien que Blau les attribue à l'incapacité des auteurs de textes moyen-arabes de se conformer aux normes grammaticales de la langue classique alors que ce serait, selon lui, leur objectif. Cette position est reprise sans ambages par Versteegh (1997: 115) qui écrit, à propos des auteurs de textes en Moyen-Arabe “ The problem is, of course, that the level of the written standard language is beyond the reach of most people. As soon as they start writing in Arabic they make mistakes (...)”.

Il n'est pas douteux que, pour beaucoup de textes en Moyen-Arabe, cette explication est plausible, notamment quand ce que nous pouvons savoir du statut socio-culturel des auteurs, mais aussi de la nature de l'objet écrit suggère que nous sommes en face de textes à visée éphémère et pratique écrits par des scripteurs qui peuvent être semi-lettrés et en état « d'insécurité linguistique » au sens où l'entend Bourdieu (1982). Mais faut-il en déduire que tous les exemples de déviations d'un texte moyen-arabe par rapport aux normes grammaticales doivent s'expliquer de cette façon ? Rien n'est moins certain.

Quand on lit le Roman de Baybars dont nous avons tiré nos exemples de « pseudo-corrrections », on se rend vite compte que le scripteur, s'il a indubitablement choisi de s'exprimer dans une langue écrite très proche de son parler *šāmī* maternel²¹, montre cependant, par la richesse des tours et du vocabulaire qu'il emploie, et par son art consommé d'utiliser des stratégies présentatives, des balises textuelles qui vont lui permettre des reprises ou des changements de thèmes, qu'il est tout sauf un semi-lettré essayant maladroitement d'imiter la langue classique. L'argument le plus clair en faveur de la qualité de la formation linguistique du transmetteur du Roman de Baybars est l'usage qu'il fait, tout au long du texte, de vers de poésie classique de la meilleure facture²². Il est difficile de soutenir que le récitant est capable de restituer ces vers sans erreurs linguistiques notables, et qu'il serait en même temps incapable de voir qu'une séquence comme « وأنا صاحب لمن صاحبه و وعدوا لمن عاداه » (1: p.107) n'est pas conforme aux usages grammaticaux.

Ne serait-il pas méthodologiquement plus prudent, et peut-être, à terme, scientifiquement plus éclairant, de faire l'hypothèse que l'usage de constructions « pseudo-classiques », dans un corpus en arabe moyen littéraire comme le Roman de Baybars, est en fait un procédé stylistique où les marques casuelles ne prétendent nullement se conformer à la syntaxe classique, mais

²¹ Parler dans une variété duquel il va d'ailleurs restituer son texte écrit devant un auditoire vivant.

²² Cf. sur cet aspect du texte du Roman de Baybars, Bohas, 2004.

ont leur propre efficace textuelle qu'il appartient à la recherche de dégager et d'expliquer ? En d'autres termes, au lieu de nous contenter de faire le relevé des pseudo-corrrections des textes en Moyen-Arabe littéraire, ne vaudrait-il pas la peine de chercher à en établir la 'grammaire des fautes'²³ pour voir si elle ne nous révélerait pas une cohérence cachée de l'usage réputé fautif ?

2. Moyen-arabe : état des lieux

Nous avons vu au début de cet exposé que l'expression Moyen-Arabe, après avoir été employée pour caractériser une variété historique d'arabe, située entre Ancien-Arabe et Arabe Moderne, en est venue, sous l'influence des travaux de Blau, à être appliquée à toutes les variétés de textes écrits en arabe non standard, sans aucune considération de la période de leur rédaction.

Ce qui est extrêmement malheureux, en l'occurrence, c'est que Blau ait conservé le terme de Moyen Arabe pour désigner ce nouvel objet d'étude, au demeurant assez problématique, et ce malgré tous les inconvénients (notamment les risques évidents de confusion) que cela introduisait. Et comme un malheur ne vient jamais seul, la notoriété (méritée) des travaux de Blau a fait que cette distorsion terminologique s'est insidieusement imposée chez certains auteurs, et pas des moindres ! Ainsi, Versteegh (1997), dans son remarquable ouvrage de synthèse sur l'histoire de la langue arabe, reprend à son compte cette terminologie et insiste sur le fait que l'expression Moyen-Arabe ne désigne pas une variété historique de la langue, mais est « le nom collectif pour tous les textes présentant des déviations par rapport à la grammaire classique » (Versteegh, 1997: 114 sq, ma traduction/DEK).

En outre, comme les caractéristiques linguistiques que Blau associe à son « Moyen Arabe » se retrouvent non seulement en dehors des communautés sur lesquelles il a travaillé initialement²⁴, mais aussi à des époques très variées, y compris l'époque moderne, les tenants de l'acceptation a-historique du Moyen Arabe en arrivent même à qualifier de Moyen Arabe des textes écrits à l'époque actuelle.

Cette conception démesurément élargie du Moyen Arabe suscite une remarque, un peu provocatrice, certes, mais qui souligne bien le caractère problématique de cette façon de voir :

Strictement parlant, en appliquant la définition de Blau-Versteegh, pratiquement tout ce qui s'écrit en arabe aujourd'hui devrait être considéré

²³ Selon la démarche pionnière de Henri Frei (1929).

²⁴ Il y a des textes écrits en arabe non-standard par des musulmans même si on a mis quelques temps à s'en aviser. Nous en reparlerons plus loin.

comme du Moyen Arabe ! Il est rare en effet que l'on ne trouve pas, sous la plume de tout journaliste ou écrivain contemporain des « déviations par rapport à la grammaire classique ».

La vraie question, surtout, est la suivante : quel est l'intérêt d'un concept de Moyen-Arabe défini comme un fourre-tout a-historique ? N'est-il pas scientifiquement inutile dans la mesure où il ne constitue aucun ensemble textuel cohérent ?

Précisons que cette interrogation ne concerne nullement les travaux de Blau, qui ont considérablement contribué à faire progresser nos connaissances sur l'arabe non-standard, justement parce qu'ils portaient sur des corpus de textes parfaitement identifiés quant à leur origine sociologique, géographique mais aussi historique. Elle concerne plutôt l'application d'une dénomination unique à une catégorie, l'arabe écrit non-standard, sans plus de spécifications, dont l'extension est telle qu'elle ne peut recouvrir aucun objet d'investigation cohérent.

Une autre question doit également être soulevée à propos de ce glissement de l'expression « Moyen-Arabe », d'une acception au statut historique et conceptuel clair, et qui maintenait les études linguistiques arabes au sein du réseau terminologique en usage dans les autres langues, à une acception au statut plus que problématique : la question de savoir précisément ce qui a rendu ce glissement possible. Nous reviendrons sur cette question dans la dernière partie de cette étude.

2.1. Qu'y a-t-il dans le fourre-tout ?

Même si l'on doit se résoudre à accepter l'usage de l'expression Moyen-Arabe (désormais MA) comme faisant référence à un fourre-tout, il faut bien, pour pouvoir en parler, en classer le contenu selon certains critères. Trois au moins paraissent devoir être retenus :

- Le critère historique : De quelle époque date tel texte en MA dont on entreprend l'examen ?
- Le critère géographique : D'où viennent les textes en MA que l'on peut étudier ?
- Le critère sociolinguistique : Quelle est l'appartenance sociale et religieuse des auteurs (et éventuellement des destinataires) des textes rédigés en MA ?

Intéressons-nous, fût-ce sommairement, à chacun de ces critères.

2.1.1. Moyen Arabe et histoire :

N'en déplaise aux partisans de la conception a-historique du MA, la question de la situation dans le temps des textes que l'on étudie ne peut être éludée ni tenue pour accessoire. On peut, de ce point de vue adopter, en première approximation, une division en trois grandes périodes :

La période ancienne, qui commencerait avec les tous premiers documents disponibles en MA, c'est-à-dire, pour les plus anciens papyrus, dès les premières décennies de l'ère musulmane (7^{ème} siècle EC), et irait jusqu'au 3^{ème} siècle de l'hégire (9^{ème} EC). Cette première époque est caractérisée par le fait que la grammatisation de l'arabe, en voie d'élaboration, ne peut pas sérieusement être considérée comme ayant été en mesure de produire des effets sur les pratiques linguistiques des scribes en terme de sentiment de l'existence d'une norme grammaticale. Cela signifie que pour les textes MA de cette première période la notion de « pseudo-correction » perd pratiquement toute signification.

De cette première période date, on l'a vu, un important corpus de papyrus, originaires d'Égypte et de Syrie pour l'essentiel, et dont le nombre croît graduellement du 7^{ème} au 9^{ème} siècle, atteignant plusieurs milliers à la fin de cette période pour diminuer ensuite rapidement jusqu'à complète disparition. Ces textes sont, pour l'essentiel, des documents administratifs ou commerciaux (contrats, inventaires, pétitions, lettres privées) et sont en majorité rédigés par des musulmans. Ils n'ont manifestement aucune prétention littéraire et sont rédigés dans une langue sans doute assez proche de la langue parlée, mais ils comportent aussi de nombreux stéréotypes d'usage bureaucratique²⁵. Une bonne partie de ces textes a fait l'objet d'une analyse linguistique minutieuse de la part de Hopkins (1984) qui a mis en évidence le fait que « (...) dans presque tous les cas où la langue des papyrus dévie de l'arabe classique elle le fait indiscutablement dans la direction du Moyen Arabe, apparenté typologiquement à la plupart des parlers modernes. Cette langue, donc, entre parfaitement dans le cadre général du Moyen Arabe dont elle est le représentant le plus précoce. Une large proportion des traits attestés plus tard en Moyen Arabe médiéval, juif, chrétien et, dans une moindre mesure, musulman, et dont beaucoup sont aujourd'hui familiers

²⁵ On peut se faire une idée concrète de ces textes grâce à des publications comme Khan (1993) ou Khouri & Grohman (1993).

grâce aux dialectes modernes, apparaissent ici pour la première fois. » (Hopkins, 1984 :XLVI, *ma traduction/DEK*).

Il convient d'ajouter ici qu'une partie des textes rédigés par les communautés chrétiennes du sud de Palestine et du Sinaï sont également à inclure dans cette période et donc à rattacher au Moyen Arabe ancien.

La seconde période, que l'on peut, en suivant la suggestion de Hopkins, étiqueter comme celle du « Moyen Arabe médiéval » commencerait au 10^{ème} siècle EC, c'est-à-dire au moment où l'existence matérielle et la présence institutionnelle de la norme grammaticale arabe ne peut plus être mise en doute et va donc constituer pour tout scripteur de langue arabe, un horizon de rétrospection, conscient ou non. C'est la période à laquelle appartiennent la plupart des textes en MA, d'origine chrétienne ou juive, étudiés notamment par Blau. Mais à cette période appartiennent aussi de nombreux textes MA d'origine musulmane, et en particulier un certain nombre de textes qui, à la différence des textes des papyrus ou des textes communautaires juifs ou chrétiens, ont explicitement des prétentions littéraires et constituent donc une nouveauté radicale en ce sens qu'ils viennent concurrencer la langue classique dans un domaine qu'on pouvait croire lui être réservé²⁶. C'est à cette catégorie qu'appartiennent des textes comme « le Roman de Baybars » dont nous avons discuté ci-dessus, mais aussi des corpus littéraires aussi considérables que « *Les Mille et Une nuits* », sans doute l'œuvre la plus universellement connue de la littérature arabe, ou les grandes « sagas » populaires que sont, par exemple la « *Sīrat 'Antar* » ou la « *Sīrat Banī Hilāl* ». La plupart de ces grands textes ont fait l'objet d'éditions qui en ont totalement dénaturé la langue en la standardisant, sans toutefois réussir totalement à en occulter la nature première, moyen-arabe. Il faudra cependant attendre que le public arabophone réclame et que les éditeurs acceptent d'en donner des éditions enfin fidèles au manuscrits²⁷ pour que l'on puisse mieux en étudier les caractéristiques linguistiques et en mesurer l'importance dans l'histoire de l'évolution de la langue arabe en général. Redisons ici qu'en tout état de cause il ne semble pas acceptable d'invoquer, pour les écarts par rapport à la norme grammaticale, le même type d'explication pour ces textes littéraires et pour les textes tout-venant à visée étroitement utilitaire.

²⁶ En fait il n'y a pas véritablement concurrence, dans la mesure où la littérature savante (*'adab*) par la langue même qu'elle met en œuvre, mais aussi par les cadres sociaux dans lesquels elle est produite et consommée, sélectionne une clientèle spécifique, qui se désigne elle-même comme « élite » (*kāṣṣa*), laissant à une couche éduquée mais plus « populaire » (*'amma*) les plaisirs plébéiens de la littérature MA. Du moins en public, car en privé rien n'interdisait de « manger à tous les râteliers »...

²⁷ Ce qui est actuellement fait pour « *le Roman de Baybars* » par G.Bohas et ses collaborateurs, et qui avait déjà été fait pour « *les Mille et Une nuits* » par Mahdi (1984). Voir aussi le site consacré à cette dernière œuvre à l'Université de Tours : http://www.univ-tours.fr/arabe/accueil_nuits.htm

La troisième et dernière période serait celle du « Moyen Arabe moderne », qui commencerait, grosso modo, avec la renaissance moderne (*nahḍa*) et se poursuivrait sous nos yeux. Disons tout de suite que, pour nous, parler encore de « Moyen-Arabe » à propos des textes rédigés aujourd'hui en arabe et comportant des « déviations par rapport à la grammaire classique » selon la définition de Versteegh, c'est vider l'expression de tout contenu. Peut-on soutenir sérieusement que le processus de production des textes écrits en arabe continue d'obéir aujourd'hui aux mêmes contraintes sociales, matérielles, et culturelles qui régissaient ce processus à l'époque pré-moderne, en sorte qu'il soit encore possible de traiter les textes écrits en arabe non-standard comme les textes MA médiévaux, et en rendre compte selon les mêmes critères ? Peut-on pousser encore plus loin l'indifférence aux conditions sociales de production des textes et de reproduction de la langue et étendre la problématique du MA « fourre-tout » aux diverses formes d'arabe parlé formel utilisées, entre autres, par les intellectuels arabophones dans les amphis universitaires, les institutions interarabes et internationales ou même les interventions spontanées sur les médias ? Versteegh (1997: 127-128) n'hésite pas à le faire au prétexte que le point commun entre toutes les formes de MA est que s'y manifeste « la force centripète de la langue standard ».

Dans l'absolu cela n'est pas faux, et une remarque analogue pourrait être faite, *mutatis mutandis*, pour tout espace sociolinguistique dans lequel s'impose une « langue légitime » : cet espace n'est désormais plus le même dans la mesure où l'existence de la langue légitime y instaure une sorte de gradient universel de valeur sur l'ensemble des productions linguistiques, en sorte que chacune puisse être évaluée par rapport à sa plus ou moins grande adéquation aux normes de la langue légitime²⁸.

Mais ne pas tenir compte de la révolution multiforme qui a affecté, à l'époque moderne, les conditions d'accès à des instances de cette langue légitime (enseignement élémentaire généralisé, diffusion de modèles linguistiques par l'imprimerie et les médias, imprégnation de tous les parlers par de tels modèles), et prétendre que les productions linguistiques en arabe continuent de s'expliquer par les mêmes paramètres qu'il y a 1000 ans, ou même 200 ans, c'est s'enfermer dans un dogmatisme de moins en moins tenable et renoncer, en fin de compte, à vraiment comprendre les phénomènes que l'on décrit.

²⁸ Très significatif, à cet égard, est le déplacement sémantique qu'a subi le terme *luḡa* dans l'histoire de la langue arabe : utilisé à l'origine pour désigner n'importe lequel des dialectes arabes anciens, il passe par une étape où l'une des variétés linguistiques, celle qui se spécialise dans l'expression de la poésie et de la « haute diction », sera distinguée des autres comme étant la *luḡa fuṣṣḥā* (la langue « la plus claire »), pour finir, après la période de normalisation grammaticale et d'instauration d'un étalon de la langue légitime, par ne plus s'appliquer ès-qualités qu'à cette variété, les autres se voyant dégradées au rang de *lahaḡāt* (dialectes).

En prenant en compte les changements radicaux que l'histoire contemporaine a introduits au niveau de la situation linguistique dans le Monde Arabe, il est bien plus réaliste et opératoire de parler à propos de l'arabe non-standard, écrit ou parlé, d'Arabe Moyen²⁹ ou, pour éviter les risques de confusion, d'Arabe Médian (en anglais: mixed Arabic) et de réviser entièrement la problématique d'explication de la présence d'éléments de la langue standard dans les productions linguistiques, écrites ou orales, des arabophones contemporains.

Pour conclure cette discussion sur la dimension historique dans la définition du MA, nous considérerons, dans ce qui suit en particulier, que seuls peuvent recevoir légitimement le qualificatif de moyen-arabe les textes en arabe non-standard des deux premières périodes délimitées ci-dessus, voire de la limiter, au sens strict à la déjà longue période du MA « médiéval » dans la mesure où c'est seulement durant cette période que la présence d'une langue légitime dans l'environnement devient incontestable et fonde éventuellement la notion de « pseudo-correction ».

2.1.2. Moyen Arabe et géographie

A priori, la répartition géographique des textes MA reproduit, en gros, les divisions classiques de la géographie linguistique du domaine arabe. On aura donc affaire à des textes d'origine péninsulaire, mésopotamienne, proche-orientale, égyptienne et occidentale. Cette classification grossière correspond à une réalité en ce sens que l'on retrouve bien, en fonction de l'origine géographique des textes MA, des traits dialectaux spécifiques à chacun des grands domaines dialectaux.

C'est ainsi que l'on trouvera souvent, dans un texte MA d'origine maghrébine, des verbes au *muḍāri'* présentant le préfixe <n-> à la première personne du singulier et le suffixe <-(u)w> à la première personne du pluriel. Toujours au *muḍāri'* on pourra trouver dans les textes MA orientaux de nombreux préfixes <b-> marquant le mode indicatif.

Mais il convient de souligner qu'à côté de ces marqueurs régionaux, les textes en MA présentent un très grand nombre de traits linguistiques panarabes correspondant à des développements linguistiques communs à l'ensemble du monde arabophone et caractéristiques de ce que l'on a appelé par ailleurs le « Néo-Arabe » (anglais : New Arabic). Nous avons déjà présenté ces traits ci-dessus.

²⁹ C'est, si nous l'avons bien comprise, la proposition que faisait déjà Pierre Larcher 2001.

2.1.3. Moyen Arabe et sociolinguistique

L'abondante littérature descriptive sur les textes en MA, les répartit, en gros en trois grands groupes selon l'appartenance communautaire de leurs auteurs : textes MA chrétiens, juifs et musulmans. Ce sont d'abord les productions textuelles en arabe non-standard des minorités chrétiennes et juives qui ont retenu l'attention des chercheurs, notamment de Blau que l'on peut considérer comme le véritable fondateur de ce champ de recherche, et l'on a pu penser, dans un premier temps, que l'écriture MA était dans une certaine mesure une spécificité de ces communautés. Même lorsqu'on s'est avisé ensuite de l'existence et de l'abondance de textes MA musulmans, on a pu avoir tendance à considérer que ces textes ne tombaient pas sous les mêmes chefs d'explication que les autres dans la mesure où le non-respect de la norme grammaticale pour un musulman ne devait pas avoir la même signification que pour un juif ou un chrétien. Il paraît inutile d'insister sur ce que ce type de présupposé, quand il reste au niveau de l'affirmation gratuite et a priori, a d'inacceptable d'un point de vue scientifique. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'il n'y a pas des différences, parfaitement repérables, entre les textes MA produits dans les différentes communautés. Evoquons brièvement les principales :

2.1.3.1. Textes MA chrétiens

Le corpus MA chrétien rassemble l'ensemble des textes écrits en arabe non-standard par les communautés chrétiennes de Syrie-Palestine et du Sinaï, ainsi que par les Coptes de la vallée du Nil. Ces textes utilisent en général l'alphabet arabe, mais on en trouve aussi un certain nombre qui sont composés en alphabet syriaque, et plus rarement en copte. Une de leurs principales caractéristiques est qu'il s'agit souvent de traductions ou d'adaptations de textes chrétiens grecs ou syriaques. Cette caractéristique fait que l'on peut souvent y reconnaître, sous-jacente, la syntaxe de la langue d'origine ainsi que de nombreux emprunts lexicaux. La plupart de ces textes véhiculent un contenu de type religieux : traductions de passages du Nouveau Testament ou de la Bible, sermons, textes patristiques, homélies. Il semble que les textes MA chrétiens les plus tardifs présentent le plus de traits dialectaux, ce qui s'accorde bien avec l'hypothèse que ces textes relèvent bien d'une problématique de linguistique historique.

2.1.3.2. Textes MA juifs

Les textes MA juifs, que l'on qualifie souvent de textes « judéo-arabes », constituent un important corpus dont les plus anciens spécimens ayant un statut de texte élaboré remontent au 10^{ème} siècle EC. Les textes qui n'ont pas un tel statut sont postérieurs d'un siècle et proviennent pour l'essentiel de la Geniza du Caire.

Une des caractéristiques les plus frappantes de ces textes est qu'ils sont, en général, composés en alphabet hébraïque utilisé selon un système de transcription plus ou moins systématique avec l'alphabet arabe, et notamment en rajoutant aux caractères hébraïques des signes diacritiques pour les faire correspondre aux phonèmes et graphèmes spécifiques à l'arabe. Ce système de transcription semble avoir été, dans une phase archaïque, à base phonétique, puis être devenu un système de correspondance entre graphèmes des deux langues. Cet emploi de l'alphabet hébraïque pour écrire l'arabe, en même temps qu'il exprime un indéniable sentiment identitaire, manifeste une intention de protéger dans une certaine mesure l'accès des textes des yeux indiscrets.

Une autre caractéristique des textes judéo-arabes est la grande abondance en leur sein de mots et expressions directement empruntés à l'hébreu. La proportion de ces mots peut être telle que la compréhension du texte devient impossible à un non-juif indépendamment du problème de l'usage de l'alphabet hébraïque. Le plus remarquable est que, dans ce processus d'emprunt, le mot hébreu subissait bien souvent des adaptations à la morphologie arabe, par exemple en recevant un pluriel interne ou en se coulant dans un schème arabe. Il semble que ce processus n'ait pas eu un caractère systématique et stabilisé, mais soit au contraire resté matière de choix individuel et d'inspiration du moment.

Inutile de dire que ces caractéristiques du judéo-arabe en ont fait une sorte de « langue secrète » à circulation étroitement communautaire. Curieusement, cela ne semble pas avoir empêché le judéo-arabe de connaître une sorte de stabilisation et de présenter, quel que soit la région d'origine du scripteur, une certaine homogénéité.

Quant au contenu, le corpus judéo-arabe est très largement de caractère religieux (traduction de textes importants de la religion juive, commentaires, épîtres, traités portant sur des questions de doctrine). Mais on y trouve aussi des ouvrages techniques relatifs notamment à la grammaire hébraïque (originellement rédigés en arabe), et, bien entendu, des contrats et autres documents notariaux.

2.1.3.3. Textes MA musulmans

Le corpus des textes MA musulmans est, de loin, le plus abondant et le plus varié. Nous avons déjà présenté, sommairement, ses représentants les plus anciens lorsque nous avons parlé (en 2.1.1. ci-dessus) des papyrus des premiers siècles de l'islam et de leur importance dans l'étude de l'évolution de la langue dans la phase initiale de l'expansion de l'arabe, à un moment où il n'était pas encore possible de parler de pseudo-corrections dans le sens où on en parle pour la période ultérieure. Cela ne doit d'ailleurs pas être interprété comme signifiant que ces textes MA anciens ne présentent pas des cas multiples de manque de maîtrise des règles de la syntaxe arabe traditionnelle, comme l'emploi de la négation *lam* sans apocoper le verbe qui suit ou encore un mauvais contrôle de la morphosyntaxe des nombres, pour ne citer que deux exemples. Mais il semble, en l'absence d'une norme grammaticale explicitée et transmise par un enseignement de grammaire, que ces écarts doivent plutôt être interprétés dans une optique d'évolution de la langue (et notamment d'emprise grandissante du Néo-Arabe) que dans celle d'une volonté consciente d'obéir à une norme dont la conscience était encore dans les limbes.

Comme nous l'avons déjà signalé, la composante la plus intéressante et la plus spécifique du MA musulman « médiéval » c'est le développement d'un usage large et varié de cette variété d'arabe à des fins littéraires, à travers la composition d'œuvres de tailles et de qualité diverses, mais dont certaines, comme les Mille et Une nuits, le Roman de Baybars ou les grandes Sagas, ont atteint, incontestablement, un statut d'œuvre littéraire majeure. Dans ces œuvres, nous l'avons déjà dit, il ne paraît pas très adéquat d'interpréter les écarts à la norme grammaticale traditionnelle comme de vulgaires tentatives maladroites et avortées de « faire classique ». Nous avons essayé de montrer ailleurs (cf. Kouloughli 2004), que nombre de ces écarts pourraient bien renvoyer à une sorte de « grammaire expressive », utilisant par exemple les marques casuelles en vue de produire des effets rhétoriques ou illocutoires tout-à-fait délibérés, là où le grammairien traditionnel ne serait tenté de voir que grossiers solécismes.

3. Pour ouvrir quelques perspectives

Comme on l'a vu, les premières recherches sur le MA ont porté sur des textes essentiellement issus de communautés appartenant à des minorités religieuses dans le monde arabe islamisé. Cette délimitation initiale a fortement marqué la nature des travaux qui ont pu être faits sur le MA et c'était, d'une certaine manière, inévitable. Mais cela a pu aussi, dans une certaine mesure, donner la fausse impression que le MA était, au fond, une forme d'arabe propre aux

communautés chrétiennes ou juives. Dans cette optique, les écarts de ce type de texte par rapport à la norme grammaticale pouvaient s'expliquer principalement par rapport à la moins grande soumission de ces communautés à la norme linguistique arabe, dont l'ultime référence serait le texte coranique, que les musulmans, eux, seraient supposés connaître, et dont ils auraient en général mieux intériorisé les modèles expressifs.

Cette sociolinguistique « communautariste » repose sur une représentation par trop simpliste des mécanismes d'instauration, de diffusion et de sanction des normes linguistiques, et fait fi, notamment, du fait que les membres des trois communautés religieuses, musulmane, chrétienne et juive, ne constituaient pas chacune un bloc socialement homogène et participant au même degré et dans les mêmes conditions à l'acquisition de la norme linguistique. Elle propose également une image illusoirement homogène des pratiques linguistiques donnant lieu à des productions écrites et des conditions dans lesquelles la censure sociale peut s'exercer sur ces productions et les pousser à se conformer à des modèles et normes. La mise en œuvre d'une véritable sociologie du langage³⁰ permettrait seule de remettre en perspective tous les travaux qui ont été faits sur ce domaine et éventuellement de les articuler à une sociologie historique du Monde Arabe, qui reste à faire...

Mais d'ores et déjà on peut dire que l'examen de l'ensemble de la production écrite de certains auteurs montre que, selon les types de thèmes traités et selon le lectorat visé, ils utilisaient de façon parfaitement consciente et différenciée des registres de langue fort différents, allant du MA le plus relâché à l'arabe littéraire le plus châtié, en passant par des niveaux intermédiaires.

Que l'on pense au juif Mūsā Ibn Maymūn (m. 1204), qui rédige son *Dalālat al-Ḥā'irīn* (Guide des égarés), dans une langue standard tout-à-fait comparable à celle de ses collègues musulmans traitant de sujets analogues, par exemple son compatriote Ibn Rušd (m. 1198). Par contre certaines de ses épîtres, rédigées pour un cercle plus étroit de coreligionnaires et répondant à des questions plus terre-à-terre, sont écrites dans une langue de facture nettement MA.

Que l'on pense aussi, dans un domaine différent, au musulman *Usāma Ibn Munqid* (m. 1095), né en Syrie dans une famille de notables, ayant reçu l'éducation idoine, et qui nous a laissé des œuvres de facture tout-à-fait littéraire, comme le *Lubāb al-adab* ou le *Kitāb al-badī fī naqd al-šī'r*, où il fait montre de toute son érudition classique, en même temps que ses célèbres

³⁰ Dont on peut trouver les grandes lignes et des exemples détaillés d'analyse dans Bourdieu, 1982 et 2001.

mémoires, le *Kitāb al-i'tibār*, rédigé dans une élégante prose MA sous laquelle on sent constamment son parler maternel syrien.

On conçoit combien il serait naïf d'expliquer les écarts à la norme grammaticale des textes MA de tels auteurs, par leur « insuffisante maîtrise de la grammaire », et combien il est urgent de poser la problématique du corpus MA sur des bases nouvelles.

MOYEN ARABE ET QUESTIONS CONNEXES
ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- Blau, J. (1966-1967). *A Grammar of Christian Arabic* (3 Vol.), Louvain, Imprimerie Orientaliste.
- Blau, J. (1970), *On pseudo-corrections in some Semitic languages*, Jerusalem, Israël Academy of Sciences and Humanities.
- Blau, J. (1972), “ On the Problem of the synthetic character of Classical Arabic as against Judaeo-Arabic (Middle Arabic)”, *Jewish Quarterly Review* 63: 260-269.
- Blau, J. 1977. “The Beginnings of the Arabic Diglossia: A Study of the Origins of Neo-Arabic”, *Afro-Asiatic Linguistics* 4: 175-202
- Blau, J. 1988. *Studies in Middle Arabic and its Judaeo-Arabic Variety*, Jerusalem, The Magnes Press.
- Bohas, G. (2004), Métrique et Inter-textualité dans le *Roman de Baybars*, *Arabica*, 51/1: 3-32.
- Bohas, G. & Zakharia, K. (1999), *Sīrat al-malik al-ẓāhir Baybars* (Tome1), Damas, IFEAD.
- Bourdieu, P., (1982), *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Bourdieu, P., (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- Corriente, F. (1971), “On the functional Yield of some synthetic devices in Arabic and Semitic morphology”, *Jewish Quarterly Review* 62: 20-50.
- Corriente, F. (1976). “From Old Arabic to Classical Arabic through the Pre-Islamic Koinè: Some Notes on the Native Grammarians' Sources, Attitudes and Goals”, *Journal of Semitic Studies* 21: 62-98
- Dahlgren, S. (1998), *Word Order in Arabic*, Gothenburg, *Orientalia Gothoburgensia*, vol. 12.
- Diem, W. (1973), « Die nabatäische Inschriften und die Frage des Kasusflexion im Altarabischen », *Zeitschrift der Deutschen Morgen ländischen Gesellschaft* 123 : 227-237.

Ferguson, C.A., (1959), "The Arabic Koine", *Language* 35: 616-630.

Ferrando, I. (2001), *Introducción a la historia de la lengua árabe: nuevas perspectivas*, Zaragoza, Portico Librerías.

Fischer, W. (1991), "What is Middle Arabic ?", *Semitic Studies in Honor of Wolf Leslau*, Alan S. Kaye (ed.): 430-436, Wiesbaden, O.Harrassowitz.

Frei, H. (1929/2003), *La grammaire des fautes*, Paris, Ennoia.

Fück, J., (1955), 'Arabīya : Recherches sur l'histoire de la langue et du style arabe, Paris, Didier.

Fück, J., (1960), "ARABIYYA", *Encyclopaedia of Islam*, Leiden, Brill.

Guillaume, J.-P. (2002), *Le moyen-arabe, langue des Mille et une nuits*.
<http://www.univ-tours.fr/arabe/>

Hary, B. (1989), « Middle Arabic: Proposals for New Terminology », *Al-Arabiyya*, v22 n1-2 : 19-36.

Halflants, B. (2007), *Le Conte du Portefaix et des Trois Jeunes Femmes dans le manuscrit de Galland (XIVe-XVe siècles)*, Édition, traduction et étude du Moyen Arabe d'un conte des Mille et Une Nuits, Louvain, Peeters.

Heine, B. (1982), *The Nubi Language of Kibera: An Arabic Creole*, Berlin, Reimer.

Holes, C. (2004), *Modern Arabic : Structures, Functions, and Varieties*, Georgetown, Georgetown University Press.

Hopkins, S. (1984), *Studies in the Grammar of Early Arabic*, Oxford, Oxford University Press.

Ibn Ẓaldūn, *Al-Muqaddima*, Beyrouth, Dār al-Fikr, 2001.

Ḳalīl, Ḥ, (1978 & 1979), *al-Muwallad (I & II) : Dirāsa fī numuwwi wa-taṭawwuri l-luḡa l-'arabiyya ba'da l-'islām*, Le Caire & Alexandrie, al-Hay'a l-Miṣriyya l-'amma li-l-Kitāb.

Khan, G. (1993), *Bills, Letters and Deeds. Arabic papyri of the seventh-eleventh centuries*, Oxford, Oxford University Press.

- Khoury, R.G. & Grohman, A. (1993), *Chrestomatie de papyrologie arabe. Documents relatifs à la vie privée, sociale et administrative dans les premiers siècles islamiques*, Leiden, Brill.
- Kihm, A. (2007), “Creole Languages and Migration: the Exception that does not prove the Rule”, in: Papers presented at the Migration Workshop, <http://lacito.vjf.cnrs.fr/colloque/migrations/contributions.htm>
- Kouloughli, D.E. (1985), « Observations sur l'ordre des mots en arabe maghrébin », in: *L'Arabisant* N° 24-25: 46-54
- Kouloughli, D.E. (1988), Observations générales sur l'ordre des mots dans le syntagme nominal en arabe standard moderne, in: *Etudes sur l'ordre des mots*, Groupe Relpred, UA 1028, DRL, Université de Paris 7, 1988
- Kouloughli, D.E. (2004), « Le texte arabe du *Roman de Baybars* : premier survol du corpus électronique ». *Arabica*, 51/1:121-143, Leiden, Brill.
- Kouloughli, D.E. (2007a), “Inflection”, in: *Encyclopaedia of Arabic Language and Linguistics*, II: 345-354, Leiden, Brill.
- Kouloughli, D.E. (2007b), *L'arabe*, Paris, « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France.
- Larcher, P. (2001), « Moyen arabe et arabe moyen », *Arabica*, 48/4 : 578-609, Leiden, Brill.
- Mahdi, M. (1984), *Kitāb 'alf layla wa-layla min 'uṣūlihi l-'arabiyya l-'ūlā*, Leiden, Brill.
- Retsö, J. (1994), “ʿiṣrāb in the forebears of modern Arabic dialects”, in: *AIDA* 1: 333-342.
- Robin, Ch., (1992), *L'Arabie antique de Karib'īl à Mahomet*, Aix-en-Provence, Edisud.
- Suyūṭī, ǧalāl al-Dīn (m. 1505), *al-Muzhir*, Le Caire, Dār 'Iḥyā' al-Kutub al-'Arabiyya, 1958.
- Versteegh, K. (1984), *Pidginization and Creolization: the Case of Arabic*, Amsterdam, John Benjamins.

Versteegh, K. (1997/2001), *The Arabic Language*, Edimburgh, Edimburgh University Press.

Vollers, K. (1906/1981), *Folkssprache und Schriftsprache im alten Arabien*, Strasbourg, Trübner.